



Conseil scolaire du Grand Nord  
Service des finances – bureau de la paie

**Horaire de la paie destiné aux membres  
du personnel non enseignant occasionnel - SISA  
Année scolaire 2023-2024**

<b>Tâches travaillées pour la période de travail</b>	<b>Date de paiement</b>
du 20 août au 2 septembre	le 15 septembre
du 3 septembre au 16 septembre	le 29 septembre
du 17 septembre au 30 septembre	le 13 octobre
du 1 <sup>er</sup> octobre au 14 octobre	le 27 octobre
du 15 octobre au 28 octobre	le 10 novembre
du 29 octobre au 11 novembre	le 24 novembre
du 12 novembre au 25 novembre	le 8 décembre
du 26 novembre au 9 décembre	le 22 décembre
du 10 décembre au 23 décembre	le 5 janvier
du 24 décembre au 6 janvier	le 19 janvier
du 7 janvier au 20 janvier	le 2 février
du 21 janvier au 3 février	le 16 février
du 4 février au 17 février	le 1 <sup>er</sup> mars
du 18 février au 2 mars	le 15 mars
du 3 mars au 16 mars	<b>le 28 mars</b>
du 17 mars au 30 mars	le 12 avril
du 31 mars au 13 avril	le 26 avril
du 14 avril au 27 avril	le 10 mai
du 28 avril au 11 mai	le 24 mai
du 12 mai au 25 mai	le 7 juin
du 26 mai au 8 juin	le 21 juin
du 9 juin au 22 juin	le 5 juillet
du 23 juin au 6 juillet	le 19 juillet
du 7 juillet au 20 juillet	le 2 août
du 21 juillet au 3 août	le 16 août
du 4 août au 17 août	Le 30 août